



LE RÉSEAU RURAL DE MAYOTTE ACCOMPAGNE LES TERRITOIRES LEADER

LE PROGRAMME LEADER, C'EST QUOI ?

Il s'agit de financements européens pour les projets locaux: 10% de cofinancement national apporté par le Conseil Départemental (350.000€) qui est le partenaire financier privilégié, et 90% par l'Europe via le Feader (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) qui apporte les 3 180 000€ restant, soit 5.3% des 60M€ de l'enveloppe FEADER. Le programme LEADER soutient le développement des territoires ruraux constitués en Groupement d'Actions

Locales (GAL) porteurs d'une stratégie locale de développement, en finançant des projets intégrés et innovants publics ou privés. L'objectif est de favoriser un développement local équilibré qui réponde aux enjeux locaux actuels et à venir.

LEADER permet à chaque territoire le financement de projets multisectoriels de petite taille, qui ne sont en général pas finançables via les mesures du PDR

LE PROGRAMME LEADER : 7 PRINCIPES POUR UNE DÉMARCHE

L'originalité de cette démarche LEADER, via l'animation des Groupements d'Actions Locales, est de proposer une approche « ascendante » du développement rural, basée sur les attentes, les idées, les initiatives et les projets des populations locales. C'est une approche collective et participative où tous les acteurs publics ou privés sont invités à s'exprimer et à participer. Tous les projets présentés doivent être à la fois issus de différents secteurs de l'économie rurale, s'insérer dans des thématiques, être innovants, partenariaux entre acteurs du territoire ou faciliter l'échange de bonnes pratiques avec d'autres territoires français et européens. **Chaque territoire LEADER constitue en fait un "mini PDR" à l'échelle locale.**



COMMENT CE PROGRAMME EST-IL MIS EN ŒUVRE SUR LES TERRITOIRES DE MAYOTTE? UN HISTORIQUE DU LEADER.

2015 : réponse à l'appel à manifestation d'intérêt pour constituer les territoires LEADER. 3 territoires intéressés sont apparus et ces derniers couvraient la totalité du territoire mahorais. Ils sont accompagnés par un prestataire recruté par la DAAF : BRL ingénierie, ainsi que l'Association des Maires de Mayotte pour un futur conventionnement.

2016 : réponse à l'appel à projet pour constituer le dossier de candidature comprenant notamment une définition de la stratégie locale de développement et la composition du Groupe d'Action Locale (composition public et privée de l'instance décisionnelle) qui assurera via une animatrice l'accompagnement et le suivi des porteurs de projets mais aussi l'animation et l'évaluation du programme.

2017 : année de définition des modalités opérationnelles de fonctionnement (des documents stratégiques, de la composition du GAL, de la relations entre partenaires etc.) et de financement des premiers projets dits « projets pilotes ». le 23 Novembre 2017, le

Comité Régional Unique de Programmation a validé la constitution des GAL dont l'organe décisionnel du GAL sera le comité de programmation en charge de la sélection des projets à soutenir

Le 18 décembre 2017, marque l'aboutissement de ce processus de construction du programme LEADER, instituant les 3 territoires et ses 3 GAL, où chacun s'est vu allouer une enveloppe de FEADER destinée à soutenir des projets innovants portés par des acteurs publics (collectivités, établissements publics,...) ou privés (associations, entreprises, agriculteurs, chambres consulaires,...) par une SIGNATURE OFFICIELLE

Cette convention regroupe l'autorité de gestion (l'Etat, représenté par M. Frédéric VEAU, préfet), l'organisme payeur (Agence de Service et de paiements, représentée par M. Arnaud LOUIS, adjoint au délégué régional) et les présidents des Groupes d'Action Locale, messieurs Hafidou ABIDI MADI, Soulaïmana BOURA et Bacar ALI BOTO.

FOCUS SUR LA SIGNATURE DES CONVENTIONS LEADER INSTITUANT TROIS GROUPES D'ACTION LOCALE (GAL)

La signature des conventions instituant les 3 Groupes d'Action Locale (GAL) de Mayotte est un événement marquant pour le territoire de Mayotte car elle officialise l'existence de territoires de projets européens. Dès le 1er janvier 2018, les trois territoires des GAL(s) pourront financer des projets publics ou privés portant sur de nombreuses thématiques du développement rural grâce au programme LEADER. Tout le territoire est concerné et les Groupes d'Action Locale bénéficieront chacun d'une enveloppe minimale de 1 064 815 € dont 75% consacrée au financement de projets. Trois ont été mis en place à Mayotte :

- Le Groupe d'Action Locale Ouest Grand Sud, porté par l'Association pour le GAL Ouest Grand Sud, et dont la stratégie locale de développement est axée sur la valorisation des savoir-faire et des produits locaux, le développement de l'écotourisme, la sensibilisation à l'environnement et l'accès à la culture. Son territoire est composé des communes de Chiconi, Ouangani, Sada, Chirongui, Bandrélé, Kani-Kéli et Bouéni. Contacts : animatrice Mme Caroline Demange : 06 39 61 02 00.

- Le Groupe d'Action Locale du Nord et du Centre, porté par l'Association pour le Développement du Nord et du Centre de

Mayotte. Sa stratégie locale de développement est axée sur le soutien aux actions en faveur des circuits courts et renforcer les capacités des acteurs, le soutien aux initiatives agrotouristiques et le tourisme culinaire, la découverte et la valorisation des patrimoines naturels et culturels, la sensibilisation à la préservation de l'environnement et du patrimoine, et le soutien au renforcement des capacités des acteurs de l'écotourisme. Le territoire composé des communes de : Bandraboua, M'tsamboro, Acoua, M'tsangamouji, et Tsingoni.

Contact : animatrice Mme Azza Challouf : 06 39 65 74 83.

- Le Groupe d'Action Locale Est Mahorais, porté par l'Association pour le développement du GAL Est Mahorais. Sa stratégie locale de développement est axée sur la connaissance et la préservation des savoir-faire et des patrimoines (naturels, culturels, historiques,...), l'amélioration et la diversification des produits locaux et des circuits courts, l'accompagnement à la professionnalisation et le développement du tissu économique, et le développement de la vie associative, culturelle et du lien social. Son territoire est composé des communes de Pamandzi, Dzaoudzi-Labattoir, Mamoudzou et Dembéné.

Contact : animateur M. Abdillah Attoumany 06 39 21 61 86.



De gauche à droite : les présidents des Groupements d'actions locales Ouest Grand Sud, Nord Centre, et Est Mahorais, le préfet de Mayotte Frédéric Veau, le vice-président du Conseil départemental en charge des Affaires européennes, Mohamed Sidi, et le directeur adjoint de l'ASP.



L'équipe des animateurs des GAL, et la référente LEADER.

ZOOM SUR DEUX DES SIX PREMIERS PROJETS LEADER, DITS "PROJETS PILOTES"

Réalisation d'un film documentaire sur le site historique de Soulou par l'Association Jardin de M'tsangamouji (GAL Nord et Centre)

L'objectif du projet est de faire découvrir et promouvoir le patrimoine historique du site de Soulou à travers un film documentaire commenté par des enfants du territoire.

Coût total du projet : 14 674,75 € dont 9 300 € éligibles au titre de LEADER, avec un taux d'aide publique de 100 % soit : 930 € de Conseil Départemental et 8 370 € de FEADER.

Financement de : prestation de services des Naturalistes, d'une historienne et du studio pour la réalisation du film, location de bus et achat de tee-shirts (communication).

L'aménagement du musée du sel par la commune de Bandrélé (GAL Ouest Grand Sud)

La production du musée de sel de Bandrélé constitue un outil de développement économique, touristique et culturel pour la commune de Bandrélé. Le projet entre dans le cadre d'une revalorisation du site et de la dynamisation de cette activité. Les objectifs du projet sont les suivants : la valorisation du patrimoine, le développement d'une stratégie touristique pour la commune, l'amélioration de l'attractivité du site notamment au niveau de l'accessibilité, l'amélioration des conditions de production des mamas shingos.

Coût total du projet éligible : 32 823,28 € avec un taux d'aide publique à 100 % soit : 3 280,11 € de Conseil Départemental et 29 520,99 € de FEADER **Financement de :** bancs en bois, grillage, portail, totems, signalétique et panneaux.